

**ASSOCIATION COMITÉ D'ANIMATION
DE LA FOIRE À TOUT DE VÉLINES: CAFAT**

Le fait de participer à la foire et au déballage (exposer, vendre) implique la connaissance et l'acceptation du règlement général des foires et brocantes et des décrets y afférents. Elle est ouverte à tous ceux qui peuvent y participer légalement, selon le produit à exposer ou à vendre, *à l'exclusion de tout stand à caractère politique, religieux, philosophique.* Les particuliers sont autorisés à participer à la vente au déballage sous réserve que les objets mis en vente soient usagés et qu'ils limitent leur participation selon la loi.

Le CAFAT n'accepte que de l'occasion, de l'artisanat d'art, des produits régionaux ou des vins. Pour les commerçants ambulants, seules les marchandises prévues à leur registre de commerce peuvent être mises en vente.

La vente *de produits de bouche à consommer sur place (sauf dégustation) est interdite* sauf accord particulier à demander à l'inscription. La vente d'animaux domestique ou non est aussi prohibée ainsi que les animaux empaillés.

La mise en place et le déballage est autorisé à partir de six heures. *Aucun véhicule ne doit stationner ou circuler dans les rues pendant la durée de la foire*, ils seront garés aux endroits prévus. L'acceptation d'un véhicule sur les places du village est soumis à demande préalable et doit être notée sur le formulaire d'inscription.

Pour des raisons de sécurité, les exposants doivent rester en place jusqu'à dix huit heures, sauf cas particulier et accord du CAFAT.

Le CAFAT décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident non de son fait.

Un droit de place est acquitté par chaque participant à la demande d'un représentant du CAFAT, un reçu valable pour la journée est délivré à chacun.

Le non-respect du présent règlement donne toute latitude aux organisateurs d'exclure de la foire tout contrevenant, avec le concours de la force publique si besoin est. Tout litige sera réglé en priorité par le CAFAT. En outre, le comité se réserve le droit de refuser une inscription.

BONNE FOIRE À TOUT

Copie aux participants, Maire de Vélines, Brigade de gendarmerie de Vélines.

VÉLINES Dordogne 14 JUILLET 2025 32ème FOIRE À TOUT

- BROCANTEURS - COLLECTIONNEURS
- PARTICULIERS - ARTISANS
- COMMERÇANTS AMBULANTS
- RESTAURATIONS, BUVETTES
- EXPOSITIONS MACHINES AGRICOLES ET VOITURES ANCIENNES
- 4000 VISITEURS SUR LA JOURNÉE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
05.53.27.50.19 / 06.75.31.73.01 / 06.24.58.31.03 ou
foireatoutvelines@orange.fr